

**16^e assemblée publique du conseil d'administration
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE
4 octobre 2006, à 19 h 00**

Procès-verbal de la seizième (16^e) assemblée publique du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie, tenue le 4 octobre 2006, à 19 h 00, à la MRC de Mékinac.

PRÉSENCES :

M. Michel Angers	Siège, Développement social et communautaire
M ^{me} France Beaulieu	Conseillère, Ville de Shawinigan
M. Pierre Bouchard	Maire, Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
M. Ghislain Bourque	Siège, Enseignement supérieur / R&D
M. Jean-Paul Diamond	Préfet, MRC de Maskinongé
M. Réjean Gaudreault	Maire, Ville de La Tuque
M ^{me} Lise Landry	Mairesse, Ville de Shawinigan
M. Yvon Lemire	Siège, Éducation et main-d'œuvre
M. Elzéar Lepage	Conseiller, Ville de La Tuque
M. André Nollet	Siège, Loisir, culture et tourisme
M. Reynald Périgny	Maire, Ville de Saint-Tite
M. Christian Savard	Siège, Industrie, commerce et développement coopératif
M. Claude Trudel	Siège, Agro-forestier
M. André C. Veillette	Préfet, MRC de Mékinac

ABSENCES :

M. Ernest Awashish	Grand-Chef, Conseil de la Nation Atikamekw
M. Gérard Bruneau	Préfet, MRC des Chenaux
M. Pierre A. Dupont	Conseiller, Ville de Trois-Rivières
M. Yves Lévesque	Maire, Ville de Trois-Rivières
M. Guy Richard	Maire, Ville de Louiseville

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT À CETTE ASSEMBLÉE :

M ^{me} Myriam Demers	Siège, Jeunes (observatrice)
M. Denis Foucault	Représentant, Députée de Champlain
M. Patrick Guérard	Directeur général par intérim, CRÉ
M. Robert De Nobile	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
M ^{me} Joanne Blais	Siège, Femmes (observatrice)
M. Pierre Robert	Ministère des Affaires municipales et des Régions
M. Luc Trudel	Représentant, Député de Saint-Maurice

M^{me} France Beaulieu, préside l'assemblée.

MOT DE BIENVENUE

Après avoir constaté le quorum, M^{me} France Beaulieu souhaite la bienvenue aux membres de la CRÉ, observateurs et gens du public.

CA/06-07-16-183

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour se lit comme suit :

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 28 juin 2006
- 3.0 Fonds de développement régional
 - 3.1 Bilan

- 3.2 **Projet**
 - 3.2.1 Aérotourisme - ÉCOfly (AA-057-06)
 - 3.2.2 Incubateur mobile - Réservoir Gouin (AA-056-06)
 - 3.2.3 COOP du coin (AA-058-06)
 - 3.2.4 Salon de la formation professionnelle et technique (AA-037-05)
- 4.0 Adoption du procès-verbal du comité exécutif du 22 août 2006
- 5.0 Adoption de l'Entente de partenariat :
Forum jeunesse Mauricie / CRÉ de la Mauricie
- 6.0 Liste des comptes
- 7.0 Varia
- 8.0 Questions du public
- 9.0 Date de la prochaine rencontre
- 10.0 Levée de l'assemblée

Les deux points suivants sont ajoutés au Varia :

- 7.1 Formation d'un comité de travail portant sur l'avenir de l'industrie forestière
- 7.2 Composition du comité de recommandation du Fonds de développement régional (FDR)

IL EST PROPOSÉ par M. André C. Veillette, appuyé par M. Elzéar Lepage, d'adopter l'ordre du jour tel que soumis incluant les deux ajouts au Varia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA/06-07-16-184 2.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU
28 JUIN 2006**

IL EST PROPOSÉ par M. Réjean Gaudreault, appuyé par M^{me} Lise Landry, d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 28 juin 2006, mais en rayant le nom de M. Yvon Lemire parmi la liste des personnes présentes puisque ce dernier était absent lors de cette assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/06-07-16-185 3.0 FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

3.1 Bilan

Dans le cadre de l'année financière se terminant le 31 mars 2007, le solde du Fonds de développement régional (FDR) est de 417 249 \$.

3.2 Projet

3.2.1 Aérotourisme - ÉCOfly (AA-057-06)

**Résolution relative à l'octroi d'une aide financière
pour le projet « Aérotourisme - ÉCOfly (AA-057-06) »**

Aérotourisme international ÉCOfly est un organisme à but non lucratif qui s'est donné comme mandat de développer et de promouvoir l'aérotourisme au Québec.

Le projet ÉCOfly repose sur une étude concernant la forfaitisation et la commercialisation de l'aérotourisme en Mauricie, réalisée grâce au Fonds de diversification économique alors sous la gouverne du Conseil régional de développement de la Mauricie (CRDM). Le rapport final, déposé en juin 2006, faisait ressortir la nécessité de mettre en place un modèle de commercialisation qui présente des solutions novatrices et efficaces aux défis posés par les réalités du tourisme aérien, et ce, tout en demeurant étroitement arrimées à l'énorme potentiel de la Mauricie en ce domaine.

Les promoteurs interpellent donc la CRÉ de la Mauricie et d'autres partenaires financiers pour engager la première de deux grandes phases (2006-2007) de l'implantation du concept d'aérotourisme en Mauricie et la création d'une structure de fonctionnement coopératif.

CONSIDÉRANT que le projet propose un concept dont la portée est régionale avec le déploiement des activités sur l'ensemble du territoire mauricien via le couloir de la rivière Saint-Maurice;

CONSIDÉRANT que l'implication et la mobilisation de plusieurs partenaires caractérisent les démarches entreprises pour réaliser ce projet;

CONSIDÉRANT que le projet met en valeur le potentiel et l'expertise de développeurs de la région ainsi que les potentiels touristiques du milieu naturel de la Mauricie, et ce, dans un nouveau créneau exclusif : l'aérotourisme;

CONSIDÉRANT que le concept proposé représente une opportunité de positionnement international dans un marché émergeant;

CONSIDÉRANT que le projet permet d'entrevoir des retombées économiques pour les secteurs aéronautiques et touristiques de la région;

IL EST PROPOSÉ par M. Christian Savard, appuyé par M. Pierre Bouchard, de soutenir financièrement ce projet régional, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 20 000 \$, selon la structure de coûts et de financement proposée après analyse consignée dans la présentation sommaire du projet, et ce, conditionnellement à :

- La confirmation de l'obtention du financement provenant du promoteur et des autres partenaires financiers pressentis ou nouveaux, notamment Tourisme Québec, pour réaliser le projet;
- À ce que le promoteur s'engage à demander aux MRC de la Mauricie dont les territoires sont concernés par le projet, des avis de conformité aux schémas d'aménagement démontrant que les activités pourront s'intégrer sans provoquer de conflits d'usages et de perturbations sociales et environnementales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2.2 Incubateur mobile - Réservoir Gouin (AA-056-06)

Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet « Réservoir Gouin (AA-056-06) »

La Corporation de gestion du réservoir Gouin est à préparer un projet d'incubateur à dorés jaunes afin d'augmenter et de stabiliser la population de cette espèce de poisson au réservoir Gouin et ainsi assurer la pérennité de cette ressource.

La Corporation est responsable de la gestion de la pêche sportive au réservoir Gouin reconnue comme aire faunique communautaire.

CONSIDÉRANT que la situation de la ressource halieutique et des habitats fauniques du réservoir Gouin exige de compléter les mesures de protection et de conservation mises en vigueur pour assurer la pérennité de cette ressource et le maintien des activités touristiques, récréatives et économiques de cet important attrait régional;

CONSIDÉRANT que l'initiative de rendre fonctionnel un incubateur mobile, proposée par la Corporation de gestion du réservoir Gouin, constitue un projet novateur par lequel on anticipe de répondre à

la problématique de la diminution du doré jaune pour ce territoire, et ce, tout en développant une expertise exclusive à la Mauricie;

CONSIDÉRANT que le projet, en ayant comme objectif d'augmenter et de stabiliser la population de dorés jaunes, assure le maintien de la qualité récréotouristique du réservoir Gouin, concourt au développement durable de ce vaste site et permet de consolider le commerce touristique des 27 pourvoies qui dépendent fortement de l'activité de la pêche et qui apportent d'importantes retombées régionales;

CONSIDÉRANT que le projet est en lien avec le Plan quinquennal de développement de la Mauricie 2005-2010, particulièrement à l'égard de la mise en valeur des caractéristiques distinctives de la région, de la préservation des richesses naturelles et du développement économique complémentaire de chaque territoire de la Mauricie;

IL EST PROPOSÉ par M. André C. Veillette, appuyé par M. André Nollet, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 43 000 \$, conditionnellement à :

- La confirmation de financement des autres partenaires financiers tel qu'il apparaît dans la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2.3 COOP du coin (AA-058-06)

Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet « COOP du coin (AA-058-06) »

Un modèle de prise en charge de la population, appuyé par le milieu, s'élabore dans la municipalité de Saint-Adelphe pour générer un renouveau économique au sein de la communauté. La systématisation de l'expérience d'un nouveau concept de partenariat COOP-COOP profitera à toutes les municipalités rurales de la région qui sont, elles aussi, affectées par la dévitalisation et le déclin économique. Voici une solution innovatrice pour l'urgence d'agir en Mauricie.

CONSIDÉRANT que ce projet pilote vise à apporter une solution à la dévitalisation sociodémographique de la région, l'enjeu 1 du Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie 2005-2010;

CONSIDÉRANT que ce projet pilote, par sa systématisation, servira aux municipalités de la Mauricie qui connaissent les mêmes problématiques de dévitalisation du milieu et de déclin économique;

CONSIDÉRANT que le projet pilote est issu de la prise en charge de la population, avec le soutien du milieu;

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Angers, appuyé par M^{me} Lise Landry, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 25 000 \$, conditionnellement à :

- La confirmation de financement des autres partenaires financiers pour la phase de démarrage tel qu'il apparaît dans la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2.4 Salon de la formation professionnelle et technique (AA-037-05)

Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet « Salon de la formation professionnelle et technique (AA-037-05) »

Le 29 août 2005, le conseil d'administration octroyait un montant de 15 000 \$ pour financer la 5^e édition du Salon de la formation professionnelle et technique. Compte tenu du contexte des négociations dans le secteur de l'éducation, l'événement n'a pas eu lieu.

Aujourd'hui, le Salon de la formation professionnelle sollicite l'appui financier de la CRÉ pour réaliser la 5^e édition du Salon.

CONSIDÉRANT qu'un montant de 15 000 \$ a déjà été octroyé, mais n'a jamais été versé au promoteur puisque le Salon de la formation, l'année passée, n'a jamais eu lieu;

CONSIDÉRANT la pertinence de promouvoir les formations professionnelles et techniques auprès des jeunes et des adultes pour préparer une relève qualifiée pour nos entreprises;

CONSIDÉRANT que cette année, la présidente de la CRÉ a été invitée pour assurer la présidence d'honneur du Salon;

IL EST PROPOSÉ par M. Yvon Lemire, appuyé par M. Elzéar Lepage, que le montant de 15 000 \$, pris à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, et accordé l'an passé pour financer la 5^e édition du Salon de la formation, qui n'a jamais été versé puisque l'événement n'a pas eu lieu, soit affecté au financement de la présente édition du Salon de la formation professionnelle, qui aura lieu les 18, 19 et 20 octobre 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/06-07-16-186 4.0 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 22 AOÛT 2006

IL EST PROPOSÉ par M. Réjean Gaudreault, appuyé par M. André C. Veillette, d'entériner les décisions prises par le comité exécutif lors de sa rencontre du 22 août 2006, apparaissant au procès-verbal à l'exception du point concernant la composition du comité de recommandation du FDR, qui sera rediscuté au point 7.2 de la présente rencontre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/06-07-16-187 5.0 ADOPTION DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT : FORUM JEUNESSE MAURICIE/CRÉ DE LA MAURICIE

Attendu que le Secrétariat à la jeunesse (le SAJ) signe avec le FJM une convention qui s'inscrit dans la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009, aux fins de prolonger le financement des opérations et de bonifier le financement du Fonds régional d'investissement jeunesse de la Mauricie (FRIJM);

- Attendu que le SAJ souhaite que les mandats réalisés par le FJM le soient dans un contexte de cohérence régionale et qu'à cet égard, le FJM convient d'une entente avec la CRÉ pour déterminer la nature des relations entre les deux organismes et préciser les principes d'échange d'information;
- Attendu que la CRÉ est l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement régional pour la région de la Mauricie et, à ce titre, elle vise à favoriser la concertation des partenaires de la région, à planifier le développement régional et à donner, le cas échéant, des avis aux ministères et organismes du gouvernement;
- Attendu que le FJM a, parmi ses principaux mandats d'intervention de niveau régional, le mandat de favoriser la participation des jeunes au développement de la Mauricie, d'assurer l'intégration des préoccupations jeunesse dans la planification stratégique régionale et de participer à la détermination et à la réalisation des priorités régionales;
- Attendu que la CRÉ reconnaît, dans ses règlements généraux, le Forum de la société civile comme instance multisectorielle dont le secteur « Jeune » fait partie;
- Attendu que la région de la Mauricie s'est dotée et réalise actuellement un Plan de développement quinquennal établi pour la période 2005-2010;
- Attendu que le FJM contribue à réunir ses partenaires pour mettre en actions les stratégies spécifiques et intersectorielles reliées à la jeunesse qui concourent au développement régional en fonction des enjeux et des orientations du Plan quinquennal;

En conséquence, les conseils d'administration respectifs des parties ont résolu de signer une entente de partenariat ainsi énoncée :

L'Entente a pour objet de confirmer le partenariat de la CRÉ et du FJM visant à assurer la concertation sectorielle jeunesse pour la région de la Mauricie.

La présente Entente prend effet à la date de sa signature par les parties et prendra fin le 31 mars 2007. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an jusqu'au 31 mars 2009.

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Angers, appuyé par M. André Nollet, d'adopter l'Entente de partenariat du Forum Jeunesse Mauricie et de la CRÉ, tel qu'elle est présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/06-07-16-188

6.0 LISTE DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Bouchard, appuyé par M. Christian Savard, d'adopter la liste des chèques émis par la CRÉ de la Mauricie pour les périodes de juin et juillet 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/06-07-16-189

7.0 VARIA

7.1 Comité de travail portant sur l'avenir de l'industrie forestière

Considérant les changements structurels qui secouent présentement l'industrie forestière et les impacts socioéconomiques causés par les fermetures attendues d'usines en région, notamment dans le secteur des scieries, IL PROPOSÉ PAR M. Réjean Gaudreault, appuyé par M. Pierre Bouchard, de former un comité de travail composé de membres du

conseil d'administration de la CRÉ et de représentants de la Table industrielle forestière régionale. Ce comité aura comme mandat de voir dans quelle mesure la CRÉ de la Mauricie pourra supporter l'industrie en regard de sa compétitivité et de sa structure industrielle. Outre les représentants provenant de la Table industrielle forestière, le conseil d'administration délègue les personnes suivantes pour siéger sur ce comité :

- Mme France Beaulieu
- M. André C. Veillette
- M. Claude Trudel
- M. Élzéar Lepage
- M. Michel Angers
- M. Patrick Guérard (directeur par intérim)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Composition du comité de recommandation du FDR

Après discussion, IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Bouchard, appuyé par M. André Nollet, de revoir la composition du comité de recommandation du FDR afin que sa composition devienne la suivante : les six membres du comité exécutif de la CRÉ de la Mauricie et les six directeurs généraux des CLD de la région. Au total, douze membres formeront le nouveau comité de recommandation du FDR. Après six mois d'activité, la présidente de la CRÉ fera rapport au conseil d'administration de son appréciation du travail réalisé par le comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/06-07-16-190 8.0 QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

CA/06-07-16-191 9.0 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

Tel qu'il est indiqué au calendrier des rencontres, la prochaine réunion se tiendra le mercredi, 22 novembre 2006, à 19 h 00, à la Ville de Shawinigan.

CA/06-07-16-192 10.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Lise Landry, appuyée par M. Michel Angers, que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

France Beaulieu
Présidente

Patrick Guérard pour Pierre A. Dupont
Secrétaire